

Séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Rivière-Ouelle tenue à la salle du conseil de Rivière-Ouelle, le mardi 2 septembre 2014 à 20h00 et à laquelle étaient présents les conseillers : Jeannine Bastille, Léo-Paul Thibault, Richard Dubé, Jean Vézina, Nathalie Lévesque et Rémi Beaulieu, sous la présidence du maire, Louis-Georges Simard, formant quorum.

1. Ouverture de la séance

Le maire ouvre la séance à 20h00.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Le directeur général, M. Adam Ménard, fait la lecture de l'ordre du jour. Il n'y a aucun point à ajouter.

14-09-01

IL EST PROPOSÉ par Jeannine Bastille et résolu à l'unanimité des membres présents;

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que lu par le directeur général.

ADOPTÉ

3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 août 2014

ATTENDU QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 août 2014 a été envoyé à tous les membres du conseil dans les délais prescrits avant la présente séance ;

EN CONSÉQUENCE, le maire est dispensé d'en faire la lecture.

Le maire demande s'il y a des correctifs à apporter au procès-verbal. Le conseiller, Jean Vézina, demande d'ajouter une question au point 22 : «Est-ce que le conseil pourrait reconsidérer la possibilité d'acheter des petits drapeaux de la Municipalité ?» La réponse étant oui.

Aucune autre modification n'est signalée par les membres du conseil ;

14-09-02

IL EST PROPOSÉ par Léo-Paul Thibault et résolu à l'unanimité des membres présents;

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 août 2014 soit adopté avec la modification proposée.

ADOPTÉ

4. Suivi au procès-verbal précédent

Au point 10 : Les travaux du comité sur le PIIA ont débuté.

Au point 12 : La demande au Pacte rural pour le projet du guide généalogique des familles fondatrices de Rivière-Ouelle a été envoyée.

Au point 15 : La réparation du pavage sur le quai n'a pas encore été effectuée.

5. Période de questions

Il n'y a aucune question.

6. Prononciation du gentilé de Rivière-Ouelle

ATTENDU QUE messieurs Gabriel Martin, auteur du *Dictionnaire des onomastismes québécois*, et Jean-Yves Dugas, auteur du *Dictionnaire universel des gentilés en français*, demandent à la Municipalité d'officialiser la prononciation de son gentilé, c'est-à-dire la prononciation du nom de ses habitants;

ATTENDU QUE les demandeurs sont à créer un dictionnaire des gentilés québécois qui consignera la prononciation officielle de ces mots;

ATTENDU QUE le gentilé de Rivière-Ouelle, officialisé le 5 mai 1986, s'écrit « Riveinois », au masculin singulier, et « Riveinoise », au féminin singulier;

ATTENDU QUE l'alphabet phonétique international (API) permet de consigner à l'écrit la prononciation d'un mot sans équivoque, à l'aide de caractères idoines universels;

ATTENDU QUE les transcriptions [ʁi.və.lwa] et [ʁi.və.lwaz], composées en API, représentent, respectivement, les manières d'articuler « Riveinois » et « Riveinoise » en conformité avec l'usage standard du français contemporain de variété québécoise;

14-09-03

IL EST PROPOSÉ par Richard Dubé et résolu à l'unanimité des membres présents;

D'OFFICIALISER les prononciations de « Riveinois » et « Riveinoise » en [ʁi.və.lwa] et [ʁi.və.lwaz], respectivement.

ADOPTÉ

7. Avis de motion pour le remplacement du règlement # 2011-1 sur la collecte des matières résiduelles

La conseillère, Nathalie Lévesque, donne un avis de motion de la présentation, pour l'adoption lors d'une séance subséquente, d'un règlement remplaçant le règlement # 2011-1 sur la collecte des matières résiduelles.

8. Nouvelles heures d'ouverture du bureau municipal

14-09-04

IL EST PROPOSÉ par Rémi Beaulieu et résolu à l'unanimité des membres présents ;

QUE le bureau municipal soit ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h30.

ADOPTÉ

9. Camp de jour 2014

Le maire fait un rapport sur le camp de jour 2014. Le camp de jour en 2014 a coûté à la municipalité 5041\$ comparativement à 1965\$ en 2013 principalement à cause des subventions reçus en 2013. En 2013, nous avons reçu 1000\$ de la Caisse populaire Desjardins, 913.50\$ de Projektion 16/35 et 1000\$ du député Norbert Morin. En 2014, nous avons demandé un montant de 2000\$ à la Caisse populaire Desjardins étant donné que le programme de Projektion 16/35 avait été aboli et nous avons demandé un montant de 1000\$ au député Norbert Morin. Nous avons reçu une seule subvention du député Norbert Morin de 250\$. En résumé, le coût net/enfant a été de 126\$ et nous avons chargé aux parents 150\$/enfant pour le premier enfant et 130\$ pour les enfants additionnels.

10. Tour Wi-Fi dans la salle du conseil

ATTENDU QUE le conseil municipal désire donner accès à internet au public dans la salle du conseil ;

ATTENDU QUE le conseil municipal a reçu une soumission de IDC Informatique au montant de 369.65\$ plus taxes pour l'installation d'une tour Wi-Fi ;

14-09-05

IL EST PROPOSÉ par Léo-Paul Thibault et résolu à l'unanimité des membres présents ;

QUE le conseil autorise une dépense pour l'installation d'une tour Wi-Fi dans la salle du conseil au montant de 369.65\$ plus taxes.

ADOPTÉ

11. Déplacement du chemin du Sud-de-la-Rivière

Le conseil présente sur écran le plan préparé par BPR qui montre le tracé du déplacement du chemin du Sud-de-la-Rivière. Ce tracé a été déposé au Ministère de la Sécurité publique pour fin d'analyse.

12. Entente intermunicipale avec la Ville de Québec pour le traitement des boues de fosses septiques

CONSIDÉRANT QUE les boues des fosses septiques de la Municipalité de Rivière-Ouelle doivent être déversées dans les ouvrages de la Ville de Québec puisque les sites habituellement utilisés par notre fournisseur ne sont pas disponibles ;

CONSIDÉRANT QUE le volume estimé est de 233 750 gallons (885 m³) soit environ 275 fosses de 850 gallons qui sera apporté au centre de traitement des eaux usées de la Ville de Québec durant la période du 25 août au 10 septembre 2014 ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Rivière-Ouelle doit signer une entente avec la Ville de Québec dans laquelle la Municipalité de Rivière-Ouelle s'engage à verser à la Ville de Québec une redevance de 25\$/m³ excluant les taxes ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Rivière-Ouelle a demandé à son fournisseur, Camionnage Alain Benoît, d'accepter par écrit, de payer la totalité des frais demandés par la Ville de Québec à la Municipalité de Rivière-Ouelle en vertu de l'entente ;

14-09-06

IL EST PROPOSÉ par Richard Dubé et résolu à l'unanimité des membres présents sauf la conseillère, Nathalie Lévesque, qui désire se retirer pour cause de conflit d'intérêt;

QUE le conseil demande à la Ville de Québec de recevoir et de traiter les boues de fosses septiques provenant de la Municipalité de Rivière-Ouelle ;

QUE le conseil autorise le maire et le directeur général à signer l'entente intermunicipale entre la Ville de Québec et la Municipalité de Rivière-Ouelle pour le traitement des boues de fosses septiques ainsi que tous les documents s'y rattachant.

ADOPTÉ

13. Rénovation du plancher de la caserne des pompiers

ATTENDU QUE le plancher de la caserne des pompiers doit être changé ;

ATTENDU QUE les frais pour l'entretien de la caserne sont partagés avec la Municipalité de Saint-Denis-de-la-Bouteillerie au prorata de la richesse foncière uniformisée ;

14-09-07

IL EST PROPOSÉ par Léo-Paul Thibault et résolu à l'unanimité des membres présents ;

QUE le conseil autorise une dépense de 3 520 \$ plus les taxes pour remplacer le plancher de la caserne des pompiers.

ADOPTÉ

14. Peinture sur un mur extérieur, la rampe et les fenêtres en bois du bureau municipal

ATTENDU QUE le mur extérieur du côté Sud, la rampe pour les personnes handicapées et les fenêtres en bois du bureau municipal doivent être repeints ;

ATTENDU QUE le conseil a reçu une soumission de FCL Ventilation au montant de 2756\$ plus taxes ;

14-09-08

IL EST PROPOSÉ par Nathalie Lévesque et résolu à l'unanimité des membres présents ;

QUE le conseil accepte la soumission de FCL Ventilation et autorise une dépense de 2 756 \$ plus les taxes pour repeindre le mur du côté Sud, la rampe pour les personnes handicapées et les fenêtres en bois du bureau municipal.

ADOPTÉ

15. Demande de subvention pour la rénovation de la Salle du Tricentenaire et autorisation de dépense

CONSIDÉRANT l'opportunité de subvention dans le programme d'Initiative d'investissement local de Développement Économique Canada pour les salles communautaires ;

CONSIDÉRANT QUE le rapport de l'évaluateur en bâtiment retenu par le conseil conclu que la salle du Tricentenaire est en bon état ;

CONSIDÉRANT QUE la salle du Tricentenaire a besoin de quelques réparations et améliorations afin d'assurer sa pérennité ;

CONSIDÉRANT QUE le montant de ces réparations et améliorations est estimé à 193 820\$ plus taxes ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire aller de l'avant avec ces réparations et ces améliorations dans le cadre du programme d'Initiative d'investissement local ;

CONSIDÉRANT l'utilisation communautaire actuelle de la Salle du Tricentenaire ;

CONSIDÉRANT notre projet de revitalisation du cœur de la Municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil par la résolution 14-06-12 a déjà autorisé Monsieur Adam Ménard à remplir, au nom de la Municipalité, une demande de subvention dans le cadre du programme « Initiative d'investissement local » et à signer tous les documents s'y rattachant ;

14-09-09

IL EST PROPOSÉ par Jean Vézina et résolu à l'unanimité des membres présents ;

QUE le conseil s'engage à faire les travaux de réparations et d'améliorations à la salle du Tricentenaire pour un montant estimé à 193 820\$ plus taxes, conditionnel à l'obtention d'une subvention d'un montant correspondant à 50% des frais admissibles jusqu'au maximum de 100 000 \$ tel que stipulé dans les conditions du programme;

QUE la portion municipale soit tirée à même les surplus accumulés de la Municipalité.

ADOPTÉ

16. Appui à OBAKIR pour un projet sur la Rivière Ouelle

CONSIDÉRANT les travaux du comité de concertation au sujet des problématiques de la rivière Ouelle dirigés par l'Organisme des bassins versants de Kamouraska, L'Islet et Rivière-du-Loup (Obakir);

CONSIDÉRANT QUE ce comité a été créé à la demande de la Municipalité en raison des problématiques vécues avec la rivière Ouelle;

CONSIDÉRANT l'opportunité d'une aide financière au programme « Interactions communautaires » concernant la mise en œuvre du plan d'action pour le tronçon aval de la rivière Ouelle;

14-09-10

IL EST PROPOSÉ par Rémi Beaulieu et résolu à l'unanimité des membres présents ;

QUE le conseil appui Obakir dans ses démarches auprès du programme « Interactions communautaires »;

QUE le conseil confirme la participation de deux (2) personnes dans les démarches du comité de concertation;

QUE le conseil prévoit une implication minimum de 50 heures représentant un investissement en ressources humaines d'environ mille cinquante dollars (1050\$)

ADOPTÉ

17. Demande de subvention de fonctionnement du Parc nautique

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une demande de subvention de fonctionnement du Parc nautique pour l'année 2014 ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu tous les documents exigés pour pouvoir analyser la présente demande de subvention ;

14-09-11

IL EST PROPOSÉ par Léo-Paul Thibault et résolu à l'unanimité des membres présents ;

QUE le conseil accorde une subvention de fonctionnement au Parc nautique au montant de 600 \$ pour l'année 2014.

ADOPTÉ

18. Approbation des comptes

FOURNISSEURS	SOLDE
AGRO ENVIROLAB	252.95 \$
BAUVAL	1 510.43 \$
BUROPLUS LA POCATIERE	460.83 \$
CAILLOUETTE & ASSOCIÉS	287.57 \$
CAMP CANAWISH	525.00 \$
CARQUEST	236.28 \$
ÉCO-L'EAU	12 532.28 \$
LES ENTREPRISES RÉMI CHAREST	442.65 \$
FERME PIERRE GARON	91.98 \$
GARAGE RICHARD ET GUY CHAMBERLAND	870.00 \$
GROUPE DYNACO	1 143.99 \$
ICO TECHNOLOGIES	2 816.88 \$
INFORMATIQUE IDC	71.28 \$
JOHN MEUNIER	147.17 \$
LOCATION D'OUTILLAGE GARAGE J.C. HUDON INC.	160.96 \$
LVM	2 897.86 \$
MRC DE KAMOURASKA	201.88 \$
PRODUITS SANITAIRES UNIQUE INC.	622.70 \$
RÉAL HUOT INC.	219.89 \$
ROBERTO OUELLET EXCAVATION	165.56 \$
ROGER DUBÉ	419.65 \$
SERVICES SANITAIRES ROY INC.	661.11 \$
SIGNO TECH	1 686.83 \$
TECH-MINI MÉCANIQUE INC.	68.22 \$
THIBAULT GM	57.12 \$
TRANSPORT EN VRAC ST-DENIS	1 294.03 \$
VILLE DE RIVIÈRE-DU-LOUP	3 113.18 \$
TOTAL:	32 958.28 \$

14-09-12

IL EST PROPOSÉ par Jean Vézina et résolu à l'unanimité des membres présents;

QUE la liste des comptes fournisseurs ci-dessus soit ratifiée et approuvée par le conseil.

ADOPTÉ**19. Correspondance**

- Deux requêtes en ligne concernant un règlement sur les chiens ;
- Lettre du MTQ concernant la TECQ 2014-2018 ;
- Requête en ligne pour remercier l'équipe municipal concernant la pose d'une grille à l'exutoire de la réserve d'eau au Centre Thérèse Martin ;
- États de dépôt du PIQM ;
- Lettre de remerciement du Camping ;
- Lettre du MDDELCC pour des travaux sur un terrain privé au bord du fleuve ;
- Lettre du FQM sur la préservation du service postal ;
- Accusé réception de notre demande d'accès à des documents du CSSSK.

20. Demandes de don

Il n'y a aucune demande de don.

21. Varia

Il n'y a aucun point au varia.

22. Période de questions

Question : Pourrait-on obtenir plus de précisions sur le PIIA ?

Réponse : Le PIIA sera en place pour préserver la beauté du secteur patrimonial de la Pointe-aux-Orignaux en encadrant la construction et les rénovations. Il y aura une consultation publique prochainement.

Question : Pourquoi ne pas appliquer le PIIA à l'ensemble du bord du fleuve ?

Réponse : Parce que le secteur de la Pointe-aux-Orignaux est particulier comparativement au reste du bord du fleuve.

Question : Est-ce que le règlement sur les systèmes de traitement par rayonnement ultraviolet va être adopté ?

Réponse : On doit vérifier certaines informations avec le MDDELCC. Les systèmes de traitement par rayonnement ultraviolet devront être utilisés avant les systèmes à vidanges périodiques et ils sont plus dispendieuses.

Question : Un citoyen a eu un problème avec un chien et demande qu'un règlement soit adopté.

Réponse : Le conseil n'a pas l'intention pour l'instant d'adopter un règlement sur les animaux.

Question : Un citoyen demande au conseil de faire respecter son règlement concernant le bruit dans la cour à Bois GM Dufour.

Réponse : Nous allons vérifier avec notre inspecteur municipal.

Question : Un citoyen demande au conseil d'être plus précis la prochaine fois au niveau des dates prévues pour la vidange des fosses septiques.

Réponse : Le conseil va voir ce qu'il peut faire.

Question : Un citoyen demande c'est pourquoi l'avis de motion d'un règlement sur la collecte des matières résiduelles ?

Réponse : C'est pour la collecte des matières organiques.

Question : Pourquoi les travaux sur le chemin du Sud-de-la-Rivière sont retardés ?

Réponse : C'est à cause du décret du Ministère de la Sécurité publique qui accorde une subvention à la Municipalité et à cause des exigences du MDDELCC.

Question : L'entente avec la Ville de Québec pour la disposition et le traitement des boues de fosses septiques est pour combien de temps ?

Réponse : C'est pour deux ans.

Question : Pourquoi il y a deux versions pour le chemin du Sud-de-la-Rivière ?

Réponse : Parce que le Ministère de la Sécurité publique paye uniquement pour le déplacement en face de l'éboulement mais on voulait déjà prévoir un déplacement sur une plus grande distance en vue d'un éboulement futur.

Question : Quels sont les développements relativement à l'édifice de la Caisse populaire ?

Réponse : La Caisse est prête à nous accommoder mais c'est un projet très dispendieux et la Municipalité a besoin d'une subvention. La Municipalité a l'intention de faire une consultation auprès de ses citoyens.

Question : Est-ce que le bureau municipal deviendra un salon mortuaire ?

Réponse : Idéalement, ça deviendrait un bâtiment communautaire.

Question : Est-ce qu'il y a assez de place à la Caisse populaire pour tous les employés municipaux ?

Réponse : Oui

Question : Un citoyen affirme que le Rivière-Web est un outil promotionnel exceptionnel.

23. Prochaine réunion de travail

La date de la prochaine réunion de travail est **mardi, le 30 septembre 2014 à 19h00.**

24. Prochaine séance ordinaire

La prochaine séance ordinaire est **mardi, le 7 octobre 2014 à 20h00.**

25. Levée de la séance

14-09-13

IL EST PROPOSÉ par Léo-Paul Thibault et résolu à l'unanimité des membres présents que la séance soit levée à 21 h 31.

ADOPTÉ

Je, Louis-Georges Simard, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal.

Louis-Georges Simard, maire

Adam Ménard, secrétaire-trésorier